



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

SERVICE DE LA MUSIQUE

Subventions de projets en musique : Programme de collaboration entre les artistes et la communauté

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions ou si vous ne comprenez pas certains aspects du programme ou du processus de demande, visitez le site web du Conseil des Arts ou communiquez avec l'agent du Service de la musique, dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie E du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Date limite

Le 1^{er} février

Si cette date tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées. Le Conseil ne communiquera pas avec vous si votre demande est incomplète.

Renseignements supplémentaires

Lucas Schuller, agent de programme

Service de la musique

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, **poste 4294**

ATS : 1-866-585-5559

lucas.schuller@conseildesarts.ca

Télécopieur : 613-566-4409

Décembre 2009/MUG25F 12-09



1^{re} ÉTAPE – LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Description du programme</p>	<p>Le Programme de collaboration entre les artistes et la communauté (PCAC) appuie diverses activités artistiques qui réunissent des artistes professionnels et des membres de la collectivité en général.</p> <p>La collaboration entre les artistes et la communauté est un processus artistique qui engage activement dans des relations de collaboration et de création des artistes professionnels et des membres de la collectivité en général.</p> <p>Le programme Subventions de projets en musique : Programme de collaboration entre les artistes et la communauté offre une aide financière ponctuelle pour soutenir des projets entrepris et coordonnés par des musiciens professionnels à titre individuel, des ensembles ou des orchestres professionnels ou encore des organismes de musique professionnels à but non lucratif.</p> <p>Les fonds alloués visent à couvrir des coûts précis associés au développement, à la création ou à la production d'oeuvres et/ou à leur présentation en public.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Candidats admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. • Les étudiants à plein temps ne sont pas admissibles. • Les musiciens qui présentent une demande à ce programme à titre individuel doivent être reconnus comme artistes professionnels. Le Conseil des Arts du Canada considère comme artistes professionnels ceux qui ont reçu une formation spécialisée dans leur discipline artistique (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement), qui sont reconnus par leurs pairs (des artistes de la même tradition artistique), qui s'engagent à consacrer plus de temps à la pratique artistique si leur situation financière le leur permet et qui ont déjà présenté des oeuvres ou se sont produits en public. • Les organismes de musique qui soumettent une demande à ce programme doivent être constitués en société à but non lucratif et ne doivent pas recevoir actuellement d'aide annuelle du Service de la musique. Les ensembles et orchestres professionnels sont également admissibles. <p>Ce programme du Conseil des Arts du Canada est également accessible aux artistes et aux organismes artistiques autochtones, ainsi qu'à ceux des diverses communautés culturelles et régionales du Canada.</p> <p>Les candidats potentiels sont fortement encouragés à communiquer avec l'agente du Service de la musique avant de soumettre leur demande afin de confirmer leur admissibilité.</p> <p>Les candidats doivent être conscients que le fait de répondre aux critères d'admissibilité leur permet de présenter une demande au programme, mais ne leur garantit pas qu'ils obtiendront des fonds.</p>

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Projets non admissibles</p> <p>Les projets suivants ne sont pas subventionnés par ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les projets qui touchent les immobilisations (telle que la rénovation d'un bâtiment); • les projets de collaboration auxquels participent uniquement des artistes professionnels; • les activités de collecte de fonds; • les activités qui sont exclusivement éducatives ou pédagogiques et qui ne comportent pas de processus de collaboration de création comme il est prévu dans le programme; • les cours ou activités qui s'inscrivent dans un programme reconnu d'études collégiales ou universitaires. <p>Autres restrictions</p> <p>Les candidats ne peuvent pas solliciter une aide de ce programme pour des activités qui font partie d'une autre demande actuellement présentée au Conseil des Arts du Canada.</p>
<p>Montant des subventions</p>	<p>Les candidats peuvent solliciter jusqu'à 20 000 \$ par projet. Cependant, en raison du nombre potentiellement élevé de demandes et des fonds limités dont dispose le programme, le montant alloué peut être inférieur à celui demandé.</p> <p>Pour pouvoir être subventionnées, les dépenses doivent être directement liées au projet. Il peut s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du cachet des musiciens professionnels; • des coûts de production; • des frais de marketing et de publicité; • des coûts associés aux répétitions; • des honoraires versés aux participants de la communauté (c.-à-d., les non-professionnels). <p>D'autres dépenses raisonnables directement liées au projet pourront également être acceptées.</p> <p>Les frais de subsistance ne sont pas admissibles. Aucune aide financière n'est accordée rétroactivement.</p>

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'admissibilité des demandes sera examinée par le Service de la musique en fonction des critères publiés, sous réserve de consultations externes, s'il y a lieu.</p> <p>Les demandes admissibles seront évaluées, dans un contexte comparatif national, par un comité de pairs formé de professionnels de la musique représentatifs du domaine et de différents genres de spécialisation. Ses membres sont choisis de manière à assurer une représentation équilibrée des sexes, de la diversité culturelle et régionale, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et des genres artistiques.</p> <p>Toutes les décisions prises par le comité d'évaluation par les pairs sont finales.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Les demandes seront évaluées en tenant compte des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la qualité du processus de collaboration proposé, pour lequel des stratégies claires et appropriées sont établies afin d'assurer le succès de la collaboration; • la pertinence du projet pour les membres de la collectivité qui y prennent part et son incidence sur les artistes qui y participent, en particulier les jeunes; • l'expérience de l'organisme ou des artistes participant au projet et leur capacité manifeste de mener celui-ci à terme; • les retombées du projet sur la population; • la pertinence du projet ou sa capacité d'accroître la présence des arts dans la vie de tous les jours.
---------------------------------------	---

2^e ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. En effet, les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués de façon uniforme.

Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste, après avoir reçu votre demande.

Mes renseignements seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée ainsi que les renseignements personnels qui vous concernent, et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements. Le Conseil des Arts conserve ces données dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115 (pour les individus) ou 130 (pour les organismes). Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Dans le cadre de ce programme, les artistes individuels sont invités à indiquer, de façon volontaire, sur le formulaire de demande, leur année de naissance et leur sexe. Le Conseil des Arts du Canada a besoin de ces statistiques pour planifier et évaluer ses programmes ainsi que pour réaliser des études.

Veillez prendre note qu'à titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **trois mois** après la date limite du concours. Veuillez noter que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne divulgue aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, au www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr. Vous pouvez aussi obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des Arts.



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

**Subventions de projets de musique :
Programme de collaboration entre les artistes et la communauté**

LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS PROTÈGE LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR CETTE PAGE. Le Conseil des Arts conservera vos données personnelles dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 115 ou 130. Veuillez prendre note que les renseignements fournis sur cette page ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION

Nom du candidat (nom légal complet) : M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Organisme

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

() ()

() ()

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

()

()

Télécopieur

Courriel

Télécopieur

Courriel

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU CANDIDAT (pour les individus seulement)

Le Conseil des Arts du Canada appuie les arts autochtones et ceux des diverses cultures du Canada. Pour cette raison, il recueille des renseignements afin de mesurer l'ampleur du soutien qu'il accorde aux artistes autochtones et de cultures diverses du pays.

Ces renseignements ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs. Ils seront utilisés SEULEMENT pour les besoins administratifs et de données statistiques du Conseil. Vos réponses aux questions de cette partie sont facultatives.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Sexe : Homme Femme

Année de naissance : _____

Êtes-vous un Autochtone du Canada? (La définition que le Conseil des Arts du Canada donne des Peuples autochtones englobe les membres des Premières Nations inscrits et non inscrits, les Métis et les Inuits.)

Oui. Veuillez indiquer de quel groupe : _____

Non

OU

Vous considérez-vous comme faisant partie d'une minorité visible? (Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* du Canada, sont membres des minorités visibles les Noirs, les personnes venant de l'Asie méridionale, de l'Asie du Sud-est et de l'Asie occidentale, les Indo-Pakistanaïes, les Chinois, les Japonais, les Philippins, les insulaires du Pacifique, les Arabes, les Coréens et les Latino-Américains.)

Oui. Veuillez indiquer de quel groupe : _____

Non

Quelle province ou quel territoire du Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence ou d'origine? (lieu de naissance ou endroit où vous avez vécu le plus longtemps au Canada) _____

(Cela peut être différent de l'endroit où vous habitez actuellement.)

NOM DU CANDIDAT :

*Subventions de projets en musique :
Programme de collaboration entre les artistes et la communauté/2*

RENSEIGNEMENTS SUR LA LANGUE

Quelle est votre langue préférée pour communiquer? Français Anglais

Si l'une des langues officielles du Canada est votre langue maternelle, veuillez indiquer laquelle :

Français Anglais

Parlez-vous ou comprenez-vous une langue autochtone? Si oui, veuillez indiquer laquelle : _____

Veuillez indiquer si vous parlez, lisez et/ou comprenez les langues mentionnées ci-dessous :

Français : Parlé Lu Compris

Anglais : Parlé Lu Compris

Parlez-vous, lisez-vous ou comprenez-vous une autre langue? Si oui, veuillez indiquer laquelle :

_____ Parlé Lu Compris



**Subventions de projets en musique :
Programme de collaboration entre les artistes et la communauté**

- Veuillez lire attentivement les lignes directrices ci-jointes avant de remplir le formulaire.
- Si vous produisez celui-ci à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous. Imprimez ou écrivez en lettres moulées à l'encre noire.
- Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité de pairs chargé d'étudier les demandes.

SERVICE DE LA MUSIQUE, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

PARTIE A1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom du candidat (individu/organisme) : _____

Nom et titre de la personne-ressource : _____

Ville

Province ou territoire

Code postal

PARTIE A2 – MONTANT ET DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Montant demandé (reportez-vous aux lignes directrices) : _____ \$

Dans l'espace ci-dessous, fournissez une brève description du projet (entre 10 et 15 mots) :

PARTIE A3 – DÉCLARATION

Veillez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :

- Je préfère communiquer avec le Conseil des Arts du Canada en français en anglais.
- J'autorise le Conseil des Arts du Canada à inscrire mon nom et mon adresse sur sa liste d'envoi. **(Seul le Conseil des Arts utilisera cette information.)** Oui Non
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et je confirme que j'y satisfais ou que l'ensemble, l'orchestre ou l'organisme que je représente y satisfait.
- J'accepte les conditions du programme énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je serai l'unique représentant de l'ensemble, de l'orchestre ou de l'organisme et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- J'ai envoyé les rapports finaux attendus pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que ma demande sera jugée inadmissible si tous les rapports voulus n'ont pas été soumis au Conseil avant la date limite de ce programme.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature

Date

NOM DU CANDIDAT :

*Subventions de projets en musique :
Programme de collaboration entre les artistes et la communauté/4*

UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE.

**PARTIE B1– DESCRIPTION DU PROJET : RENSEIGNEMENTS SUR
LES PARTICIPANTS ET SUR L'ENDROIT**

Sur des feuilles distinctes, veuillez répondre aux questions ou aux points suivants, **dans l'ordre** où ils sont présentés (en numérotant vos réponses). Vous pouvez soumettre **un maximum de six pages** en tout (pour les Parties B1 et B2). Afin de faciliter le traitement de votre demande, utilisez une police d'au moins 12 points et des feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po imprimées sur un côté seulement.

Même si vos réponses doivent être suffisamment détaillées pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, veuillez être aussi concis et précis que possible.

1. Qui fera partie de la collaboration musicale pour le projet que vous présentez? Veuillez être aussi précis que possible; mentionnez le nom des collaborateurs et décrivez ce que sera leur rôle.
2. Y a-t-il d'autres personnes ou d'autres organismes qui participeront à ce projet ou qui lui sont importants? Si oui, veuillez les identifier et décrire leur rôle.
3. Quelles sont les **compétences** que les artistes professionnels **participants** apporteront à ce projet? Comment ont-ils été sélectionnés et pourquoi sont-ils un choix pertinent pour ce projet?
4. Comment les participants de la communauté seront-ils mis au courant de ce projet, et comment seront-ils attirés et/ou sélectionnés pour y participer? Si le choix des participants a déjà eu lieu, veuillez décrire comment vous avez procédé.
5. À quel endroit aura lieu le projet? Veuillez fournir tout renseignement au sujet de l'endroit que vous croyez être pertinent pour aider le comité d'évaluation par les pairs à comprendre votre projet.

PARTIE B2 – DESCRIPTION DU PROJET : RENSEIGNEMENTS SUR LA COLLABORATION

Sur des feuilles distinctes, veuillez répondre aux questions ou aux points suivants, **dans l'ordre** où ils sont présentés (en numérotant vos réponses).

1. Qu'espérez-vous accomplir avec cette subvention?
2. Veuillez donner un bref aperçu de l'historique de ce projet de collaboration. Ceci pourrait inclure comment l'idée d'entreprendre ce projet est née, quelles sont l'inspiration et les influences du projets et/ou ce que vous avez accompli jusqu'à présent.
3. Expliquez les objectifs du projet sur lesquels se sont entendus les artistes et les membres de la communauté participants. Si cette étape n'a pas encore eu lieu, veuillez indiquer comment vous comptez procéder.
4. Décrivez le processus de collaboration et la nature de la participation de la communauté. Autrement dit, comment les artistes professionnels participants et les membres de la communauté planifient-ils travailler ensemble?
5. Veuillez présenter un calendrier de travail pour ce projet; incluez-y les plans de présentation publique (s'il ya lieu).
6. Quelle sera l'incidence prévue du projet sur tous les participants?
7. Décrivez le processus d'évaluation que vous prévoyez mener. Comment saurez-vous si le projet a été réussi?
8. Est-ce qu'il y a d'autres renseignements au sujet de ce projet dont vous voudriez que le comité d'évaluation prenne connaissance?

NOM DU CANDIDAT :

*Subventions de projets en musique :
Programme de collaboration entre les artistes et la communauté/7*

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE		
DÉPENSES		
Dépenses artistiques (veuillez préciser ci-dessous)		
Cachets des artistes (musiciens professionnels)		\$
Honoraires (participants de la communauté non professionnels)		
		\$
		\$
		\$
Coûts de production (veuillez préciser ci-dessous; exemples : location de la salle, sonorisation, éclairage, équipe technique, location d'équipement)		
		\$
		\$
Frais de marketing et de publicité (veuillez préciser ci-dessous; exemples : publicité, honoraires du publiciste, matériel promotionnel, impression)		
		\$
Coûts associés aux répétitions, le cas échéant (veuillez préciser ci-dessous)		
		\$
Total des dépenses		\$
REVENUS		
Vente des billets		\$
Collectes de fonds		\$
Commandites/dons d'entreprises		\$
Subventions (veuillez préciser ci-dessous)	Confirmées?	
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	\$
Montant demandé au Conseil des Arts du Canada		\$
Total des revenus		\$

PARTIE D1 – DOCUMENTATION D’APPUI

La documentation d’appui est une composante essentielle de la demande. Le comité d’évaluation y accorde une grande importance lorsqu’il prend ses décisions.

Veillez joindre la documentation suivante à votre demande :

- pour chaque artiste participant au projet, **un curriculum vitae ou une notice biographique à jour** comprenant des descriptions de la musique, de la formation, des réalisations professionnelles et des présentations en public du candidat (maximum de deux pages par artiste);
- **le profil de chacun des organismes et des partenaires communautaires** participant au projet, y compris une description de son mandat et de ses activités principales (maximum d’une page par organisme);
- **des lettres d’intention** entre les artistes ou les organismes professionnels et les partenaires de la communauté. Ces lettres devraient détailler l’entente convenue entre les participants; elles devraient être signées par les artistes et par les partenaires de la communauté et devraient indiquer les attentes, les rôles et les responsabilités respectifs, ainsi que les retombées du projet prévues pour tous les participants. Des lettres de la part des artistes et des partenaires de la communauté qui indiquent leurs attentes, leurs propres raisons de participer et leur point de vue sur l’historique du projet peuvent également accompagner la demande de financement;
- **des enregistrements audiovisuels et des imprimés** qui donnent un aperçu clair du travail des candidats.

Les candidats ont la responsabilité de fournir des enregistrements dont la qualité technique est bonne puisque les membres du comité de pairs jugeront de la qualité artistique des oeuvres en les écoutant. Le Service de la musique accepte les enregistrements audiovisuels soumis sur disque compact, sur DVD ou sur VHS.

N’envoyez pas d’originaux. Le Conseil des Arts du Canada n’est pas responsable de la perte ou de l’endommagement, quelle qu’en soit la cause, de la documentation soumise à l’appui des demandes. Le matériel d’appui sera retourné aux candidats.

NOM DU CANDIDAT :

*Subventions de projets en musique :
Programme de collaboration entre les artistes et la communauté/9*

PARTIE D2 – DESCRIPTION DU MATÉRIEL D'APPUI AUDIO OU AUDIOVISUEL SOUMIS

Identifiez clairement votre matériel et fournissez les renseignements demandés ci-dessous.

Le Service de la musique accepte les enregistrements audiovisuels soumis sur disque compact, sur DVD ou sur VHS.

Article 1

Titre :

Compositeur (s'il y a lieu) :

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, chef, metteur en scène, etc.) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Brève description du rapport entre l'enregistrement et le projet proposé :

Numéro de piste : __ Temps indiqué : de _____ à _____ Standard vidéo : VHS DVD
repères Oui Non

Article 2

Titre :

Compositeur (s'il y a lieu) :

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, chef, metteur en scène, etc.) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Brève description du rapport entre l'enregistrement et le projet proposé :

Numéro de piste : __ Temps indiqué : de _____ à _____ Standard vidéo : VHS DVD
repères Oui Non

Article 3

Titre :

Compositeur (s'il y a lieu) :

Rôle/part du candidat (interprète, compositeur, chef, metteur en scène, etc.) :

Durée :

Date d'achèvement ou d'enregistrement :

Brève description du rapport entre l'enregistrement et le projet proposé :

Numéro de piste : __ Temps indiqué : de _____ à _____ Standard vidéo : VHS DVD
repères Oui Non

PARTIE E – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases appropriées afin de vous assurer que vous avez rempli toutes les parties de la demande et joint la documentation suivante.

Veillez noter que le temps consacré à l'évaluation de chaque demande par le comité de pairs est limité. Il est donc préférable de bien préparer la documentation d'appui qui accompagne votre demande.

- Partie A1 – Renseignements sur le candidat
- Partie A2 – Montant et description de la subvention demandée
- Partie A3 – Déclaration (une signature originale est requise)
- Partie B1 – Description du projet : Renseignements sur les participants et sur l'endroit
- Partie B2 – Description du projet : Renseignements sur la collaboration
- Partie C – Information financière
- Partie D1 – Documentation d'appui :
 - un curriculum vitae ou une notice biographique à jour pour chaque artiste participant
 - le profil de chacun des organismes et des partenaires communautaires
 - des lettres d'intention
 - des enregistrements audiovisuels et des imprimés
- Partie D2 – Description du matériel d'appui audio ou audiovisuel soumis

N'oubliez pas :

- de conserver une photocopie de votre formulaire dûment rempli pour vos dossiers;
- de soumettre votre demande au plus tard à la date limite. Les demandes mises à la poste après la date limite ou incomplètes ne seront pas acceptées.